

# ENSEMBLE



ISSN 1244.0701

N° 313 □ janvier 2019

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Email: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)  
Commission paritaire de presse N° 0422 S 06095 - Directrice de la publication : Nathalie Perret - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 25 Janvier 2019

## Éditorial.

2019 : ANNÉE DE MOBILISATION !

L'ensemble de l'équipe du SNUipp-FSU 48 te souhaite une très bonne année 2019, remplie de réussites professionnelles et d'épanouissement personnel.

Cette année sera très particulière pour notre syndicat, puisque c'est une année post-élections et surtout une année de congrès départemental et national

Dans ces moments, pour le bon fonctionnement de notre organisation, il est toujours très fructueux que les réflexions, débats et mandats soient nourris de l'apport du plus grand nombre.

L'année 2018 s'est terminée dans un contexte de fortes mobilisations (manifestations syndicales des 9 octobre et 12 novembre, actions des gilets jaunes et stylos rouges...), pour une politique de revalorisation des salaires et des pensions mais aussi pour le renforcement des services publics sur tout le territoire.

L'année 2019 sera également revendicative : les annonces du président Macron ne répondent pas aux gilets jaunes et oublient complètement la situation des fonctionnaires qui sont sous-payés (les comparaisons internationales sont éloquentes) et déconsidérés. Leurs conditions de travail n'ont cessé de se dégrader ces dernières années par manque de moyens et en raison de nouvelles politiques de management basées sur une individualisation des relations au travail.

Pire, le Sénat a même voté récemment le passage à trois jours de carence dans la fonction publique (mesure qui n'a pas été suivie à l'assemblée nationale grâce aux interventions des organisations syndicales).

Faut-il rappeler que le gouvernement projette également de remettre en cause le paritarisme, en fusionnant les commissions paritaires, ce qui limiterait significativement le champ d'intervention des délégués du personnel

(les règles collectives pour les affectations pourraient par exemple être supprimées) ?

Faut rappeler aussi que ce gouvernement entend mener une énième contre-réforme des retraites qui constituerait un très grave recul pour notre système de retraites par répartition ?

Le gouvernement va de provocations en provocations, sans prendre la mesure du mécontentement généralisé.

Cette situation ne peut plus durer...

Elle impose la mobilisation de toutes et de tous les fonctionnaires.

Le SNUipp-FSU est déjà mobilisé et force de proposition sur tous ces fronts tant au niveau national que local.

- **Groupes de Travail :**
  - Circulaire du mouvement  
29 janvier
- **Conseil Syndical**
  - Lundi 4 février  
À partir de 17h  
Espace Jean Jaurès à Mende
- **CTSD 1er degré** Carte scolaire  
11 février
- **Groupe de Travail Postes adaptés**  
12 février
- **CAPD Avancement classe normale**  
14 février 13h30
- **CDEN : Carte scolaire**  
19 février 15h30
- **RIS à thème : L'école inclusive**  
Mercredi 20 février  
**Ouverte à tous, PE et AESH-AVS**

## SOMMAIRE

<input type="checkbox"/> Éditorial	p. 1
<input type="checkbox"/> Administratif : CAPD 22 janvier	p. 2
<input type="checkbox"/> Agir Ensemble : Campagne solidarité JPA, AESH, Carte scolaire	p. 3
<input type="checkbox"/> Administratif : Direction et fonctionnement école, RASED, Commission de réforme	p. 4
<input type="checkbox"/> Stage syndical : Enseignants et accompagnants : comment travailler ensemble à l'inclusion des élèves en situation de handicap ?	p. 5-6
<input type="checkbox"/> Agir Ensemble : Stage syndical Philippe Meirieu, RIS	p. 7
<input type="checkbox"/> Administratif : Le CHSCT et ses registres	p. 8
<input type="checkbox"/> Agir Ensemble : Evaluations CP/CE1, Stylos rouges, prime de fin d'année	p. 9
<input type="checkbox"/> Agir Ensemble : bulletin de syndicalisation	p. 10

# Administratif

## CAPD du 22 janvier, CAPD d'installation dédiée essentiellement à l'examen des barèmes pour les permutations 2019

Nouvelle CAPD, nouveaux locaux... mais aucun changement dans le dialogue social en Lozère. Le réalisme de notre déclaration, ainsi que la caractérisation que nous avons faite du ministre de l'Education Nationale suite à ses propos sur les heures supplémentaires dans le premier degré, n'ont pas plu au DASEN. Ils ont même instauré un climat tendu dans les échanges. Qu'à cela ne tienne, le SNUipp-FSU restera toujours maître de sa communication et assume chaque mot de sa déclaration, ceci non pas dans un esprit polémique mais pour transcrire son analyse de la situation, de la gestion des personnels mais aussi des orientations politiques du ministère et plus largement du gouvernement (lire notre déclaration sur le site). A l'ordre du jour de cette CAPD :

L'approbation du règlement intérieur : seul le SNUipp-FSU a fait de nombreuses propositions de modifications allant dans le sens de clarifications ou d'améliorations du fonctionnement de cette instance et des échanges. Le DASEN n'a accepté aucune modification particulièrement sur la possibilité de participation aux débats des suppléants, toutes les organisations syndicales ont donc voté unanimement contre ce règlement intérieur.

Election des représentants des personnels à la commission de réforme :

Nathalie Perret et Agnès Bonnal Saint-Dizer titulaires  
Anne Romieu et Gaëlle Da Silva suppléantes.

Contrôle des barèmes pour les permutations :

19 demandes validées sur 20 formulées :

- 16 demandes pour les départements de l'académie :

10 pour l'Hérault (barèmes de 31 à 826 )

4 pour le Gard (barèmes de 22 à 310 )

2 pour l'Aude ( barèmes de 22 à 31 )

- 3 hors académie :

2 pour l'Aveyron (barèmes de 22 à 33),

1 pour les Pyrénées-Atlantiques (barème 396).

Une seule demande de bonification au titre du handicap instruite par le Dr Narboni et examinée ce-jour.

Le SNUipp-FSU tient à souligner le travail d'accompagnement de la DRHE auprès des personnels concernés pour leur permettre de finaliser leurs dossiers.

La CAPD se tient avant même la date limite de modifications des demandes mais celles-ci seront acceptées jusqu'au 31 janvier comme le stipule la circulaire.

8 questions diverses du SNUipp-FSU.

**- Information sur la réunion de réflexion sur l'allègement des charges liées à la direction :** dans sa déclaration, le SNUipp-FSU a réitéré ses critiques sur les modalités de réunion d'un groupe de réflexion sur l'allègement des tâches de directeurs rappelant que ce type de réunion avait déjà eu lieu avec des représentants des personnels dans le cadre du protocole de simplification des tâches administratives des directeurs d'école. En effet, pour parler au nom des collègues, quoi de mieux que des représentants élus et au contact de toute la profession éventuellement épaulés par un panel de personnels vraiment représentatif de tous les types d'école, tranche d'âge, ancienneté dans la fonction ? Les IEN ont expliqué avoir désigné, de leur point de vue, un échantillon qui représente la diversité des structures de notre département...

**- Suivi des promotions classe normale et des éventuels recours contestant l'avis des IEN :** le SNUipp avait été demandeur par courrier d'une CAPD pour examiner les promotions classe normale comme par le passé. Par cette question diverse,

il a réitéré ce jour, sa demande faisant valoir les attentes de la profession sur le sujet (cf. déclaration). La secrétaire générale a informé la CAPD qu'une instance se tiendrait sur cette question le 14 février. Elle a aussi précisé qu'aucune demande de recours n'a été déposée en Lozère suite aux rendez-vous de carrière. Affaire à suivre ...

**- Note de service concernant les modifications annoncées pour les demandes d'autorisation de sortie :** le SNUipp-FSU a demandé que soit envoyée rapidement aux écoles une nouvelle note de service précisant le cadre administratif des demandes d'autorisation de sortie. Le DASEN a informé que cette note de service arriverait dans les meilleurs délais.

**- Point sur la situation des personnels en surnombre :** actuellement 5,31 surnombres sur notre département.

**- Point sur les notifications MDPH et accompagnement des élèves en situation de handicap depuis la rentrée 2018**

**jusqu'à ce jour :** la secrétaire générale a présenté un bilan détaillé des élèves ayant une notification depuis la rentrée en Lozère. A noter une augmentation significative (+14) du nombre de notifications et à ce jour 6 élèves sont dans l'attente d'un accompagnant, les besoins et les moyens évoluant au cours de l'année.

**- Formation AESH et AVS :** la DSDEN emploie 160 personnes dont 27 CDIsés. Actuellement 54 personnes sont en cours de formation pour l'adaptation à l'emploi pour l'année 2018/2019 : 4 journées soit 30 heures en présentiel complétées par 30 heures en distanciel via Magistère. Les personnels recrutés après le 1<sup>er</sup> octobre seront formés à la rentrée prochaine. La secrétaire générale a précisé que ces personnels ont accès à des formations complémentaires dans le cadre du plan académique de formation. Le SNUipp-FSU a fait état de remarques de ces personnels sur une formation peu adaptée à leurs attentes et à leurs besoins mais aussi des difficultés financières inhérentes à leurs faibles revenus entraînant des difficultés de déplacement.

**- Comptes-rendus d'instance :** le SNUipp-FSU a regretté un retard de plus d'un an dans la transmission et l'approbation des PV de CAPD, ce qui a pour conséquence des difficultés dans le suivi des décisions et des instances pour les représentants des personnels. Le DASEN a promis un effort sur le sujet.

**- Liste des personnels prétendant à la retraite à la rentrée 2019 :** actuellement il y a 7 collègues qui ont fait connaître leur volonté de départ à la retraite à la rentrée 2019.

Autres questions diverses :

**- Remboursement de frais de repas pour les ayants-droits :** des élus du personnel ont demandé que l'information soit faite clairement sur les ordres de mission faisant apparaître le droit au remboursement des frais de repas. La DSDEN s'y est engagée.

**- ISSR ou frais de déplacement ?** La Secrétaire Générale a précisé le cadre : les Titulaires Remplaçants ont droit à l'ISSR et les personnels en poste partagé ont droit aux frais de déplacement. Si dans le poste partagé il y a un temps de TR, ce temps-là ouvre droit aux ISSR.

**- Bilan d'étape formation continue :**

La responsable DRHE a donné les informations suivantes :

à ce jour, 47 stages ont eu lieu pour 381 personnels;

46 stagiaires n'ont pas participé au stage obtenu;

16 remplacements n'ont pas été possibles.

un stage « directeurs-Tuteurs » a été annulé faute de besoin et un stage a été reporté à une date ultérieure.

# Agir Ensemble

## Campagne de solidarité Jeunesse au Plein Air



**Permettre à tous de vivre des vacances !  
C'est l'objectif de la campagne de solidarité  
organisée chaque année par la JPA.**

Alors que plus de trois millions d'enfants sont « assignés à résidence », la Jeunesse au Plein air ne renonce pas et organise une campagne de solidarité afin d'aider au départ en vacances collectives.

Parce qu'il est essentiel de rappeler que les colonies de vacances et centre de loisirs sont l'un des derniers espaces de mixité, où des enfants issus de milieux sociaux et culturels différents se rencontrent, se découvrent et apprennent à vivre ensemble. Menée dans les établissements scolaires, cette campagne permet de sensibiliser les élèves aux valeurs de la solidarité en les invitant à collecter des fonds qui permettront à des milliers d'enfants et de jeunes de bénéficier de vacances et de loisirs éducatifs.

Au-delà de la collecte de fonds, il s'agit bien d'une campagne de solidarité et de citoyenneté qui a toute sa place dans un projet de classe ou d'école.

La JPA met à la disposition des enseignants et des enseignantes toute une série d'outils pédagogiques qui permettent de travailler ces notions de solidarité et de citoyenneté dès le plus jeune âge avec les élèves. Elle est également l'une des trois collectes de fonds pour lesquelles le concours des élèves et des enseignants est autorisée. Chaque année, grâce à La JPA et ses partenaires, près de dix-sept mille enfants bénéficient d'une aide financière pour accéder aux centres de vacances et de loisirs mais également pour partir en classes de découvertes.

La Jeunesse au Plein Air, acteur de l'éducation populaire, milite et agit depuis 80 ans pour le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs. La Jeunesse au Plein Air est une association éducative complémentaire de l'Enseignement public, agréée jeunesse et éducation populaire.

Site national de la JPA : [www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)  
Tous les documents de la campagne :  
<http://solidaritevacances.jpa.asso.fr/>

**Lancement de la Campagne JPA  
en Lozère à la Préfecture  
vendredi 1er février 2019**

## Carte Scolaire 2019

Le calendrier des réunions :

- **21 janvier** : CTA à Montpellier où les 49 postes de l'académie ont été attribués au seul département de l'Hérault.
- **11 février** : CTSD à Mende débat autour des propositions d'ouvertures et fermetures faites par l'IA.
- **19 février** : CDEN à Mende présentation à la communauté éducative les mesures de carte scolaire de l'IA.

75 % des écoles ont renseigné l'enquête en ligne sur notre site , pour les dernières écoles, **il y a donc urgence à nous faire remonter vos effectifs et vos argumentaires afin que les délégués du personnel du SNUipp-FSU 48 puissent anticiper et défendre toutes les situations.**



## Communiqué de presse de dix syndicats dont le SNUipp-FSU

### Métier et reconnaissance professionnelle des AESH, c'est tout de suite !

Le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées ont lancé en octobre une concertation sur l'école inclusive dont un pan concerne l'avenir du métier d'accompagnant.

Les premières pistes lancées pour les accompagnants des élèves en situation de handicap sont loin de correspondre aux attentes de milliers de ces personnels précaires qui subissent de plein fouet des conditions de travail dégradées, des temps incomplets imposés, des salaires bas, une absence de reconnaissance professionnelle, qui les conduisent souvent à renoncer à leur emploi.

C'est pourquoi nous sommes dans l'attente de mesures fortes qui bénéficieraient à la fois aux personnels concernés, aux élèves accompagnés et à l'ensemble de l'école.

Cela passe par :

- une revalorisation immédiate des salaires ;
- le versement de l'indemnité REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- la création d'un véritable statut pour les AESH ;
- des emplois stables, pérennes et reconnus ;
- la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- le droit de pouvoir travailler à temps complet ;
- une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail.

**Nous appelons d'ores et déjà à une mobilisation nationale unitaire le mercredi 6 février avant les arbitrages ministériels.**

**Localement nous appelons les AESH à se réunir pour débattre ensemble et à se rassembler devant les DSDEN, rectorats et préfectures pour porter leurs légitimes revendications.**

Paris, le 23 janvier 2019

# Administratif

## Direction et fonctionnement d'école : pas de supérieur hiérarchique à l'école

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé une future loi pour la création d'un statut de directeur-trice d'école. Ce nouveau statut entraînerait la mise en place d'un lien de subordination entre ces nouveaux personnels de direction et leurs collègues adjoint-es, pouvant conduire à des relations managériales au sein des équipes et une nouvelle organisation administrative de l'école, ce que nous refusons.

Ce projet, s'il voyait le jour, conduirait à une modification en profondeur de l'école publique et à son morcellement :

- Regroupement d'écoles autour du collège avec tutelle hiérarchique de la-du principal-e ;
- Recrutement par concours des future-es directeur-trices dans les écoles de 10 classes ou plus ;
- Fusion d'écoles pour arriver à 10 classes ou plus ;
- Déplacement de classes élémentaires CM1 et CM2 dans le collège.

Il en résulterait :

- Une menace sur l'existence même de l'école maternelle et plus largement une perte de l'identité du 1<sup>er</sup> degré ;
- Une réduction du nombre d'écoles et le développement d'écoles à taille inhumaine ;
- Un renforcement du poids des collectivités territoriales dans le fonctionnement des écoles et des inégalités entre les écoles ;

- Une remise en question de la place spécifique du conseil des maîtres et de l'ensemble des relations entre les personnels ;
- Une possible remise en cause du statut des PE fonctionnaires d'État.
- Une atteinte à la place spécifique du conseil des maîtres et l'ensemble des relations entre les personnels.

**Le SNUipp s'oppose à toute transformation du statut de directeur d'école pour en faire un « supérieur hiérarchique ».**

Pour le SNUipp-FSU le besoin de reconnaissance de la fonction doit passer par une amélioration des temps de décharge, des indemnités et de la formation. En aucun cas par un regroupement d'écoles maternelles et élémentaires autour d'un collège avec tutelle du principal. Et face à l'alourdissement des tâches de direction et au manque de temps chronique pour accomplir l'ensemble des missions, le SNUipp-FSU écrit au ministre, aux parents d'élèves et aux élus. Il propose aux conseils d'école de s'emparer d'une motion pour demander un emploi qualifié et pérenne d'aide au fonctionnement dans toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Mais aussi reconnaissance, temps, formation, décharges et rémunérations.



## Commission de réforme, quel est son rôle?

Elle est consultée notamment sur :

- ▶ l'imputabilité au service de l'affectation entraînant la mise en CLM ou CLD ;
- ▶ l'octroi du congé susceptible d'être accordé aux fonctionnaires réformés de guerre ;
  - ▶ la réalité des infirmités résultant d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle, la preuve de leur imputabilité au service et le taux d'invalidité qu'elles entraînent, en vue de l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité ;
- ▶ l'application des dispositions du Code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- ▶ l'application, s'il y a lieu, des dispositions réglementaires relatives à la mise en disponibilité d'office pour raison de santé.



L'équipe du SNUipp-FSU 48 ayant appris tardivement le décès de Jean-Michel Moulin, titulaire remplaçant de la circonscription de Marvejols adresse à sa famille ses plus sincères condoléances.

## ALERTE SUR LES RASED

Un an après la réforme de la formation des enseignants spécialisés, onze organisations syndicales et associatives dont le SNUipp-FSU, s'inquiètent d'une possible disparition de l'adaptation scolaire et notamment des RASED. Elles formulent une série de demandes sur l'organisation du CAPPEI, que soient réaffirmées les missions des maîtres G et E et que soit assurée la présence des réseaux partout sur les territoires.

### Communiqué du collectif RASED

Danger ! Vers la disparition des métiers de l'adaptation scolaire

Le bilan de la première année du CAPPEI confirme les craintes exprimés par le collectif RASED : la réforme de la formation des enseignants spécialisés signe la fin de l'adaptation scolaire et notamment de la rééducation à l'école et du dispositif RASED.

Or, les difficultés d'adaptation à l'école relèvent du rapport au savoir, du rapport à la loi, du rapport à l'apprentissage, à l'école, à la vie en collectivité en présence ou non d'un handicap reconnu.

Les personnels RASED témoignent de la forte croissance des demandes d'aide au RASED formulées par les enseignants des classes et de leur impossibilité à répondre à toutes les demandes, faute de moyens.

Sur les territoires où les RASED sont désormais absents ou incomplets, il n'existe plus d'autre réponse que la réponse médicale, tant pour les enseignants que pour les familles.

En raisonnant « à moyens constants », le ministère de l'Éducation nationale bannit de l'école la prévention de l'échec scolaire au risque de voir un grand nombre d'enfants verser dans le champ du trouble ou du handicap faute d'aide spécialisée « ordinaire ».

Dans ce contexte, le collectif RASED demande :

- Un bilan qualitatif de la formation
- Que les deux dominantes de parcours « travailler en RASED » soient clairement identifiées et offertes dans tous les lieux de formation
- Que le ministère réaffirme les missions

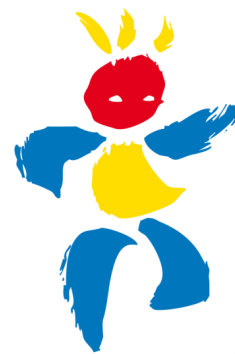
et les pratiques actuelles des rééducateurs (maîtres G) et des maîtres d'adaptation (maîtres E) dans l'école et assure la mise en œuvre sur tous les territoires dans l'esprit de la circulaire de 2014 toujours en vigueur (notamment en ce qui concerne les modalités d'intervention).

- Que les associations professionnelles participent à la conception des maquettes de formation au vu de leur expertise
- Que les stagiaires bénéficient d'un tutorat auprès d'un pair expérimenté qu'ils accompagnent dans l'ensemble de ses missions
- Enfin, que l'aide relationnelle, si ce nom perdure, soit inscrite explicitement dans la continuité et la filiation de l'aide rééducative.

Nous soutenons le principe d'une école inclusive. Elle doit bénéficier des moyens nécessaires à sa : mise en œuvre sans remettre en cause les métiers de l'adaptation scolaire. Inclusions et adaptation participent conjointement de la lutte contre les inégalités scolaires.



Stage syndical du SNUipp-FSU 48  
Ouverts à tous : enseignants et AESH-AVS



SNUipp-FSU

## Enseignants et accompagnants : comment travailler ensemble à l'inclusion des élèves en situation de handicap ?

**Vendredi 5 avril 2019**

Mende espace Jean Jaurès



Avec Grégoire COCHETEL

actuellement Directeur adjoint ESPE de Clermont-Ferrand après de nombreuses expériences professionnelles au sein de l'Education nationale, notamment auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers : enfants du voyage, jeunes non francophones, élèves en situation de handicap.

### Comment travailler ensemble?

L'accueil des élèves porteurs de handicap dans nos classes soulève le questionnement, notamment sur les pratiques facilitant l'inclusion de ces élèves. L'intervention de plusieurs adultes est souvent nécessaire : les enseignants et les AVS-AESH se « débrouillent » avec les conséquences des affectations tardives et la quasi-absence de temps dégagé pour la coordination des personnels.

Pour que fonctionne ce binôme d'adultes, il est nécessaire que chacun connaisse les missions de l'autre. Il est très important aussi d'établir les responsabilités de chacun et de régler les questions de l'autorité vis-à-vis de l'élève et des autres élèves.

- Quelles sont les difficultés observées du côté de l'enseignant, du côté de l'AVS-AESH,
- Quelle place pour les AVS-AESH dans l'équipe pédagogique ?
- Quelles revendications et quelles propositions pour améliorer nos conditions de travail et l'accueil des élèves en situation de handicap ?



### Connaître le métier d'accompagnant pour améliorer le travail en équipe :

- le métier d'accompagnant
- ses missions, ses droits
- La titularisation dans le cadre statutaire de la Fonction Publique d'Etat ; création d'un véritable métier avec un statut de fonctionnaire (salaire, conditions de travail décentes, temps de travail...)
- Les conditions de travail
- Comment dire non à sa hiérarchie et qui est-elle ?
- Construire et défendre des revendications, des mandats avec les syndicats de la FSU

**Le nombre de stages est limité à 12 jours/an. A utiliser sans modération !**

**La demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration est à faire 30 jours avant, soit le 5 mars délai de rigueur !**

**Les syndiqués du SNUipp-FSU étant prioritaires à ce stage inscrivez-vous au préalable par mail auprès du SNUipp-FSU48. Après confirmation de notre part, vous pourrez faire votre demande auprès de l'administration.**

Possibilité de prendre le repas sur place, au prix de 8,50€ sur inscription (offert aux syndiqués-es)



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Je souhaite participer au stage syndical ..... qui  
se déroulera le ..... 2019 à .....

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse.....  
.....

Tél : ..... portable : .....

e-mail..... ( *important pour la confirmation et toute information relative au stage*)

Fonction : AESH –AVS

Professeur des écoles

Professeur des écoles spécialisé-e

Ecole ou établissement : .....

Je souhaiterais que le(s) sujet(s) suivant(s) soi(en)t abordé(s)

.....  
.....  
.....

Je souhaite prendre le repas sur place ( tarif 8,5€, offert aux syndiqué-es) oui - non

**A retourner au SNUipp-FSU 48 Rue Charles Morel Espace Jean Jaurès  
48000Mende  
ou par mail : [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)  
tel 04 66 49 15 90 pour tout renseignement**

### **Comment faire la demande pour le stage?**

*Pour les enseignants* : voir la démarche en page 7 du journal ENSEMBLE janvier 2019

*Pour les AESH-AVS* :

**Dans tous les cas** informer le directeur ou chef d'établissement ainsi que le ou les enseignants avec lesquels vous travaillez.

*Pour les AESH-AVS gérés par la DSDEN* : envoyer la demande par écrit et sur papier libre à la DSDEN sous couvert de l'IEN de circonscription **au moins un mois avant la date du stage**

*Pour les AESH-AVS gérés par le lycée Peytavin* : envoyer la demande par écrit et sur papier libre au chef d'établissement **au moins un mois avant la date du stage**

Les stages s'adressent à tous les personnels, syndiqués ou pas, concernés par la réussite de tous les élèves.

Parce que pour le syndicat, la formation des personnels est une revendication permanente, parce qu'il n'y a pas d'école sans acteur qui s'y sente bien, parce que nos conditions de travail en dépendent, parce que nous n'avons plus le temps de nous réunir librement, parce que tout simplement c'est un droit, le SNUipp-FSU 48 tient à réunir les enseignants régulièrement autour d'un thème qui les concerne.

Une journée de stage, c'est aussi l'occasion de faire une pause pour se retrouver, pour réfléchir, pour échanger sur notre travail et au final, on en ressort toujours plus fort.

**Nous souhaitons vous retrouver nombreux !**



## Stage syndical

Organisé par le SNUipp-FSU du Cantal



« Quels sont les véritables fondamentaux de l'école ?  
Comment les faire vivre  
et démocratiser ainsi l'institution scolaire ? »

Avec Philippe MEIRIEU

27 mars 2019

De 9 h à 16 h

à Aurillac

amphithéâtre du Lycée Agricole



Plus que jamais nous devons penser notre métier plutôt que d'autres ne le

pensent pour nous.

Etre enseignant, ça se construit, ça s'apprend, ça s'élabore. Avec nos collègues, avec la recherche, avec ce que l'on est, avec ce que l'on fait, avec nos convictions et nos valeurs, avec ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas. Etre enseignant, c'est difficile, mais ça s'invente tous les jours.

Alors quand ce métier est réduit à une méthode, une bonne pratique, une évaluation, quand l'innovation érigée en précepte prend le pas sur la compréhension de ce que l'on fait, quand la conceptualisation est remplacée par l'exécution, quand la complexité trouve sa solution dans un discours injonctif, c'est que quelque chose ne va plus.

Afin de réfléchir ensemble, le SNUipp-FSU du Cantal a invité Philippe MEIRIEU qui mènera ce stage, au cours duquel il sera question des fondamentaux à l'école, des véritables fondamentaux. Nous verrons comment les faire vivre et ainsi démocratiser notre Ecole.

## Stage syndical : modalités d'inscription

(pour les enseignants)

### Ils sont ouverts à tous, syndiqués ou non

Inscrivez-vous auprès du SNUipp-FSU et attendez notre confirmation d'inscription

Envoyez la demande d'autorisation d'absence à l'IEN de la circonscription **au moins un mois avant le stage**. Pas de convocation, mais une attestation de présence vous sera remise à l'issue du stage

Prévenez le/la directeur/trice

Informez les parents d'élèves de votre absence et, éventuellement de votre non-remplacement. Au cas où des élèves se présenteraient, ils devront être accueillis.

En aucun cas, l'absence de remplaçant ne peut conduire à vous empêcher de participer à ce stage.

**Vous avez droit à 12 jours de stage de formation syndicale et à 9 heures d'information syndicale par année scolaire.**

**Cette journée rémunérée est une journée de formation syndicale. Elle n'est donc pas décomptée comme réunion d'information syndicale.**

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.

## Réunion d'info Syndicale :

**inclusion scolaire,**

**dans quelles conditions et jusqu'où ?**

**Mercredi 20 février de 9h à 12h**

pour les enseignants et AESH-AVS

animé par Sophia Catela du SNUipp-FSU national

**L'inclusion, la gestion des élèves en grande difficulté, la prise en charge des élèves**

**ayant des troubles du comportement...**

**Jusqu'où ? Dans quelles conditions ?**

Beaucoup de classes, de collègues d'écoles sont touchées, sans trouver des réponses à leurs difficultés.

Comment faire au quotidien pour gérer ces enfants et l'ensemble de la classe ?

Que faire quand tous les « protocoles » proposés ont été mis en place ?

Comment agir face à un élève en crise ?

Comment prendre en compte sa difficulté dans un contexte où on est de plus en plus démuni ?

Comment ne pas prendre de risque pour soi et pour les autres ?

Ce sera l'occasion d'aborder les différents dispositifs d'aide, la scolarisation, la difficulté scolaire, le handicap...

du point de vue de l'élève certes, mais aussi du point de vue des difficultés posées à l'enseignant, à l'équipe,

l'occasion de vous informer et d'échanger.

# Administratif

## Le CHSCT et ses registres

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est une instance départementale (CHSCTD) ou académique (CHSCTA) chargée de mener des études et dresser des bilans de tout ce qui est mis en place dans les établissements en matière d'hygiène et sécurité, d'étudier les dossiers envoyés par les collègues, de faire des visites d'établissements, de demander des expertises, de faire des propositions au rectorat en tant qu'employeur en matière de prévention ou d'accompagnement professionnel des problèmes de santé des personnels et d'amélioration des conditions de travail de l'académie.

La compétence des CHSCT porte aussi bien sur l'organisation du travail (charge, rythme, pénibilité) que sur l'environnement physique du travail (bruit, température, poussière...), le temps et les horaires de travail, l'aménagement des postes de travail et l'impact des nouvelles technologies sur les conditions de travail.

**Pour pouvoir remplir son rôle, le CHSCT doit être informé de tout ce qui peut affecter les conditions de travail et la santé des travailleurs.**

Les différents moyens d'investigation du CHSCT : les visites, les enquêtes, les

expertises .

Le CHSCT a pour mission :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des personnels dans leur travail.
- de veiller à l'observation des prescriptions légales et réglementaires prises en ces matières.
- de faire des propositions permettant d'améliorer les conditions de travail.
- de participer au développement d'une véritable « culture de la santé et de la sécurité » au sein des personnels.

Le CHSCT est consulté sur tout projet d'aménagement modifiant les conditions de santé, sécurité et travail. Il est compétent à l'égard des personnes.

Le CHSCT est habilité à organiser des visites d'établissement prévues à l'avance qui se planifient à l'année et qui doivent permettre la mise en place d'éléments améliorant les conditions de travail. Il peut aussi procéder à des enquêtes en cas de maladie ou d'accident imputé au travail en collaboration avec le service touché. Le CHSCT contribue à promouvoir la prévention des risques professionnels. Il coopère aux actions de prévention mises en place à destination des agents.

### Le CHSCT-D 48

**Les représentants de la FSU :**  
**4 titulaires / 4 suppléants-es**  
**ROBIN François**  
**LOPEZ Pierre**  
**AZAIS Mélanie**  
**GOURET Clémence**  
**FEFFER Sophie**  
**MARTIN Christelle**  
**MEGRET Séverine**  
**CAILLON Edmée**

Il est composé d'un président (le DASEN) et, en Lozère, de 7 représentants des personnels désignés pour 4 ans par les organisations syndicales représentatives dans le département.

Un secrétaire de CHSCT-D est élu parmi les représentants des personnels afin de diffuser les informations auprès des membres et travailler en coordination avec l'administration.

La FSU est aussi majoritaire dans cette instance dont elle assurait déjà le secrétariat les 4 dernières années.

### Le Registre Santé et Sécurité au Travail (Registre SST)

#### Qui et pour quoi faire ?

Il permet à tout personnel ou usager de signaler une situation vécue ou vue qu'il considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte soit à l'intégrité physique et la santé des personnes, soit à la sécurité des biens.

#### Exemples :

- toute situation de travail dégradée ou dangereuse
- les accidents corporels graves ou bénins
- les dysfonctionnements ou non-fonctionnements matériels (ampoule cassée, interrupteur qui grésille, fuite...)
- les risques psycho-sociaux (charge mentale, conflits interpersonnels importants, agressions, violence...)
- les problèmes matériels nuisant aux conditions de travail (bruit, éclairage, environnement général...)

### Le Registre de signalement des Dangers Graves et Imminents

#### Qui et pour quoi faire ?

Il est renseigné par l'agent directement concerné ou par un membre du CHSCT lorsque la personne est en présence d'une menace susceptible de provoquer une atteinte sérieuse à son intégrité physique ou à sa santé, dans un délai très rapproché.

#### Exemples :

- plafond qui menace de s'effondrer
- grue menaçant de tomber sur le bâtiment lors de travaux
- fuite supposée dangereuse

### Et après ?

Une fois la fiche du registre renseignée et signée, elle est transmise au supérieur hiérarchique qui recherche une solution au problème.

La réponse doit apparaître sur la fiche et chaque fiche ou page remplie doit être datée, numérotée, tamponnées et signée. La fiche est transmise à l'administration départementale qui fait suivre au CHSCT départemental qui doit prendre connaissance des réponses apportées localement.

**Attention :** Il est important de garder un double de la fiche et de la transmettre directement à un des membres du CHSCT dont la liste est affichée dans chaque établissement.

**Un problème sur votre lieu de travail ? Le bon réflexe : Contactez un membre du CHSCT**





# Agir Ensemble

## Évaluations CP/CE1 : abandon et non passation !

**Le SNUipp-FSU appelle les équipes à s'emparer de la question et à décider de ne pas faire passer ces évaluations.**

Après les évaluations de rentrée, une deuxième couche pour les CP fin janvier ? Sourd aux remarques et aux propositions des enseignants, le ministère poursuit avec une nouvelle phase d'évaluation dans les classes de CP à compter du 21 janvier, calquée sur la première et tout aussi sujette à caution. La première vague imposée aux classes de CP et de CE1 avait suscité une levée de boucliers des enseignants mais aussi d'une large partie du monde de la recherche en éducation. Elle a démontré qu'il ne s'agit pas d'aider les élèves et leurs enseignants mais bien de servir une politique.

Piloter l'école par l'évaluation, d'autres pays l'ont essayé.

Résultats : bachotage, négligence de certaines disciplines au profit de celles dites fondamentales, caractère anxigène. Le SNUipp-FSU et d'autres syndicats ont adressé un courrier au ministre demandant l'abandon du dispositif. Le ministère a répondu en mettant en avant une grande satisfaction des enseignants quant aux conditions de passation et de saisie et à la pertinence des évaluations. Il réaffirme que ces évaluations nationales permettent une analyse des professeurs, ne génèrent

pas de stress pour les élèves (dixit les corps d'inspection), ont été rédigées par d'éminents scientifiques et avalisées par des enseignants de terrain...

Pour le ministre, la logique qui pilote ces évaluations est celle « d'une élévation générale du niveau et de la justice sociale » ! Mieux : ces évaluations seraient « l'aiguillon de la réflexion pédagogique, le levier des initiatives, et aussi le moyen d'un dialogue renforcé avec les familles ». Nous n'attendons pas des évaluations inadaptées et chronophages pour communiquer avec les familles ! Prenez le temps d'en parler en équipe ; c'est toujours mieux de partager l'analyse de la situation, et faire en sorte que la décision de non-passation soit prise le plus collectivement possible. Nous serons attentifs et accompagnerons tous les collègues qui pourraient subir des pressions de la part de l'administration !



## Stylos Rouges

Mi décembre, à la suite des annonces - et de l'absence d'annonces nous concernant - du Président de la République est né un groupe Facebook intitulé les Stylos rouges. Ce groupe est dans la lignée de la libération de la parole des collègues lors de #pasdevagues au moment même où notre hiérarchie - à tout niveau - use et abuse du concept d'obligation de réserve. Ce sont aujourd'hui plus de 65 000 enseignants-es en colère et qui veulent le faire savoir.

Nous faisons le constat que la plupart des revendications de ce collectifs et du SNUipp-FSU sont communes :

- dégel du point d'indice
  - augmentation des traitements, rattrapage du pouvoir d'achat perdu et reconnaissance du travail invisible
  - limitation du nombre d'élèves par classe
  - fin des suppressions de postes de personnels enseignants et administratifs
  - davantage de moyens pour les élèves à besoins particuliers
  - retrait du jour de carence
  - avoir une véritable médecine de prévention
- Ce sont des revendications qui légitiment nos actions précédentes et nos positions syndicales, telles qu'elles sont construites à l'issue de chaque congrès national du SNUipp-FSU tous les 3 ans. Malgré nos actions syndicales, ce mouvement montre également la surdité des différents gouvernements et ministères, entraînant désespérances et scepticisme par rapport à l'action syndicale. La mobilisation de ces collègues conforte le SNUipp-FSU dans l'idée qu'il est important de continuer la lutte syndicale et d'agir Ensemble pour la défense de l'École et ses personnels. Ensemble on est toujours plus forts !

## Prime de fin d'année : Et nous toujours rien Monsieur le Ministre ?

Le lundi 10 décembre lors de l'allocution télévisée du président de la République, ni les professeurs des écoles ni les autres personnels travaillant dans les écoles, notamment les AESH, n'ont eu le sentiment d'être pris en compte dans les annonces qui ont été faites.

A moins qu'il ne faille entendre dans l'annonce de Jean-Michel Blanquer sur RTL de « créer un observatoire des rémunérations enseignantes » une forme de réponse.

Un observatoire... mais pour observer quoi ? Notre ministère ne saurait pas ce qu'il verse à ces employés??? Il ne saurait pas que les rémunérations des professeurs des écoles sont parmi les plus basses des pays comparables de l'OCDE ou encore bien inférieures aux cadres de la Fonction publique ou du secteur privé ? Que les salaires des PE

au bout de 15 ans ont 300 € d'écart avec leurs homologues certifiés du second degré du fait de l'absence de primes, indemnités ou heures supplémentaires et d'un déroulement de carrière moins avantageux ?

Ces chiffres sont connus de tous, le SNUipp-FSU n'a de cesse de les rappeler, mais il nous faudrait un « observatoire » pour s'en assurer ?! Peut-être faut-il rappeler au ministre qu'il n'est pas besoin d'ajuster des jumelles. Ces chiffres le syndicat ne les invente pas, ils sont publiés chaque année dans le Rapport annuel de la Fonction publique et disponibles par une simple requête sur un moteur de recherche. Cela aura l'intérêt de faire gagner un peu de temps, d'énergie voire d'économiser quelques deniers publics, en s'évitant une énième commission.

Mais le projet est bien d'une autre nature et derrière des propos comme « le point d'indice n'est pas l'alpha et l'omega de la rémunération », il faut y voir un dangereux

glissement vers une rémunération individualisée et au mérite. Pour sûr que le patron de la rue de Grenelle essaiera encore de qualifier cette analyse de « lubie d'une organisation syndicale » qui a tout de même été largement confirmée majoritairement par la profession dans les écoles aux toutes dernières élections. Aussi c'est bien dans les luttes et les mobilisations à venir, avec ou sans stylos rouges, que les enseignants devront



**Se syndiquer c'est plus qu'utile :  
Soyons plus forts ensemble en 2018 / 2019**

É C H E L O N S	PROFESSEURS DES ÉCOLES							P.E.G.C. Classe excep. Hors-classe  <b>INSTITUTEURS</b> Adjoint et dir. 1 cl. Direction 2 cl et + Spécialisés IMF  <b>RETRAITÉS</b> pension < 1400€ pension > 1400€  <b>CONTRACTUELS</b>  Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adjt d'éducation  Congé de formation 80 % de la cotisation (minimum 85 €)  <b>et selon le temps partiel</b> 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 85 €)	C L A S S E exc										
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE				S P É - I M F			H O R S C L .									
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +	S E G P A													
											210	213	214	219	222	225	216		
11e	195	198	201	207	210	213	201												
10e	183	186	189	192	195	198	189												
9e	168	174	177	180	183	188	177												
8e	156	159	165	168	171	177	165	256	321										
7e	147	150	153	156	159		153	244	306										
6e	135	138	141	144	147			230	296										
5e	129	132	135	138	144			216	291										
4e	126	129	132	135	138			204	264										
3e	PE stagiaires : 88€							189	252										
2e	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							171	237										
1er																			

Non à l'article 1, projet de loi « Ecole de la confiance » La liberté d'expression, nous devons la garder, signez la pétition !

<https://liberte-expression.fsu.fr/>

Nous nous opposons à l'article 1 de la future loi « pour une école de la confiance » qui vise à inscrire dans la loi une obligation de réserve qui n'y figure pas.

Il permettrait de donner un fondement légal à des mesures disciplinaires condamnant des personnels jugés coupables de « faits portant atteinte à la réputation du service public », expression suffisamment floue pour y inclure toute critique des politiques scolaires.

**Adhérer en ligne  
en quelques clics seulement  
en payant par carte bancaire !**



Pour cela, c'est très simple :  
aller sur notre site :

<http://48.snuipp.fr>

Cliquer ensuite sur le bandeau en haut de page  
« Je me syndique en ligne »

**Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!**

## BULLETIN D'ADHESION 2018 - 2019

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

**Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :**

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à  
**SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**

Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)

